

Distribution de : RUNES

Mende, le mercredi 25 juillet 2018
Page 1/2

Maître d'ouvrage : MAIRIE PONT DE MONTVERT SUD-MONT-LO

Lieu de prélèvement	Terrain		Laboratoire							
	Date et préleveur	Chlore libre mg(Cl ₂)/L	Chlore total mg(Cl ₂)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie		Physico-chimie			
RUNES HABITATION PARTICULIERE	19/07/2018 LDA48	<0,03	<0,03	15,9	Flora à 22°C n/mL	Flora à 37°C n/mL	pH	Conductivité µS/cm	Turbidité NFU	Amo-niur mg/L
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>	maximum minimum			25	0	0	6,5	39	<0,2	0,1

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Distribution en recommandation d'usage permanente

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés.

Il faut cependant noter le caractère agressif de l'eau.

Conclusions

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un dépassement important des limites de qualité des paramètres microbiologiques, alors que ce réseau est déjà en recommandation d'usage permanente. Il est demandé temporairement pour l'ensemble des usagers de faire usage d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie.

Une information en urgence de la situation a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution. La mise en place des mesures correctrices est en cours afin de maîtriser la situation est de pouvoir revenir à l'état antérieur de recommandation d'usage permanente de l'eau distribuée. Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Interprétations

En attendant la mise en place des mesures adaptées pour restaurer la qualité de l'eau distribuée, une désinfection choc a été réalisée dans les réservoirs (au minimum un berlingot d'eau de javel à 9,5% de chlore actif pour 10m³) suivie d'une purge abondante sur l'ensemble du réseau.

Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctrices durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.

Augmenter le renouvellement de l'eau dans les réservoirs.

Assurer des purges en bout de réseau.

Il est impératif de veiller au respect des servitudes installées dans le périmètre de protection rapprochée, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Vérifier que des changements importants dans les pratiques d'utilisation des terrains situés en amont du ou des ouvrages de captages n'ont pas eu lieu.

En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Préconisations